

Image not found or type unknown



Sécurité longévité bail

Par **patou13**, le **22/08/2017** à **08:57**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement avec un bail classique renouvelable tous les 3 ans.

Je voudrais faire des travaux , tel que changement des fenêtres et fermeture d'un balcon en loggia. Je sais que normalement ce genre de travaux est à la charge du propriétaire, mais celui-ci ne voulant rien faire, je voudrais les payer moi même.

En contre-partie, je souhaiterais qu'il me garantisse qu'il ne reprendra pas l'appartement lorsque j'aurais fini ces derniers.

Comment dois je procéder et est ce légal s'il décide tout à coup du contraire ?

cordialement